

Luxembourg, le 29 octobre 2026
(OR. en)

15100/26

ECOFIN 1387
ENV 1329
CLIMA 600
FIN 1519
ECB
EIB

RÉSULTATS DES TRAVAUX

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	délégations

Objet:	Addendum aux conclusions du Conseil sur le financement de l'action climatique
	- Conclusions du Conseil (29 octobre 2026)

Les délégations trouveront en annexe l'addendum aux conclusions du Conseil sur le financement de l'action climatique, adopté par le Conseil lors de sa 4205^e session, tenue le 29 octobre 2026.

ADDENDUM AUX CONCLUSIONS DU CONSEIL ECOFIN DE 2026 SUR LE FINANCEMENT INTERNATIONAL DE L'ACTION CLIMATIQUE (REMPLACEMENT DU POINT 13)

MET EN EXERGUE la contribution que l'UE et ses États membres ont apportée au cours de l'année 2025 afin de soutenir l'action climatique dans les pays en développement, qui s'élève à 32,3 milliards d'euros¹ en financement public international et 9,3 milliards d'euros² en financement privé mobilisé.

¹ Ce montant inclut des sources de financement de l'action climatique provenant de budgets publics et d'autres institutions de financement du développement, et est calculé sur la base des engagements de contributions bilatérales et des décaissements de contributions multilatérales, conformément aux informations communiquées par les États membres sur la base de l'article 19, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/1999 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018. Ce montant inclut 4,3 milliards d'euros de financement de l'action climatique provenant du budget de l'UE, notamment le Fonds européen de développement, ainsi que 2,7 milliards d'euros provenant de la Banque européenne d'investissement.

² Ce montant concerne le soutien financier privé mobilisé au moyen d'interventions publiques (garanties, prêts syndiqués, investissements directs dans des entreprises, lignes de crédit, etc.). Il n'inclut aucun montant de financement public utilisé pour la mobilisation de ce soutien financier privé.